

DECISION N° 2026-05

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du Comité syndical accordée à la Présidente, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 24 juin 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat Intercommunal de Monte-Cristo d'acquérir de nouveaux produits afin de les vendre en boutique ;

La Présidente du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	Éditeur	PUA TTC	PUV TTC
Les docs pour grandir	Éditions Lito	3,78€	5,90€
Véritable histoire de Charles, jeune mousquetaire	Bayard	4,68€	7,20€
Rois de France dans ma poche	Quelle histoire	5,33€	7,95€
Reines de France dans ma poche	Quelle histoire	5,33€	7,95€

ARTICLE 2 : D'augmenter le prix de vente actuel des produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	Ancien PUV TTC	Nouveau PUV TTC
Marque-page laser	MH éditions	2 ,9€	3€

ARTICLE 3 : D'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
Boule à neige Monte-Cristo	Mon Petit Art	9,6€	20€
Poster Histoire de France	Éditions Lito	4,35€	6,80€
Peluches - différents modèles	Histoire d'Ours	9€	18€
Peluches – différents modèles	Histoire d'Ours	9,6€	18€
Chaussettes femme – différents motifs	Broussaud	7,56€	17€
Chaussettes homme – différents motifs	Broussaud	7,56€	18€
Billet souvenir Monte-Cristo	Euro Banknote	1,26€	2€
Bic 4 couleurs Monte-Cristo	Alexandra Diffusion	3,36€	6€
Gourde Monte-Cristo	Alexandra Diffusion	6,96€	14€
Carnet A6 Grand Siècle	Supplément d'AM	8,4€	15€
Carnet A7 Grand Siècle	Supplément d'AM	3,6€	7€
Marque-page Grand Siècle	Supplément d'AM	1,44€	3€

ARTICLE 4 : dit que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le **13 MARS 2026**

Transmis en Préfecture et affiché le **13 MARS 2026**

Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal

Signé électroniquement par

